



**Chambre de Métiers
et de l'Artisanat**

**Aquitaine
Lot-et-Garonne**

Créer ou reprendre une entreprise

Le Stage de Préparation à l'Installation

PRENEZ UN BON DEPART !



- Qui dois suivre le stage ?
- Planning et horaires ?
- Coût du stage ?
- Comment s'inscrire ?
- Quelle information je vais y trouver ?

**Service Développement des Entreprises
Espace Conseil**

Impasse Morère C.S. 70118 47004 AGEN Cedex
Tél : 05 53 77 47 77 Fax : 05 53 68 01 50
E-mail : contact@cma47.fr

Obligation de suivi du Stage de Préparation à l'Installation et cas de dispense

La demande d'immatriculation au Répertoire des Métiers doit être accompagnée d'une attestation de suivi de Stage de Préparation à l'Installation **dont la délivrance suppose une présence assidue à la formation.**

Toutefois, le futur chef d'entreprise peut être dispensé de suivre ce stage :

- ↪ S'il a déjà été inscrit au Répertoire des Métiers, en qualité de dirigeant d'entreprise ou mentionné, pendant au moins trois ans, en tant que conjoint collaborateur.
- ↪ S'il a déjà exercé, au moins trois ans, une activité indépendante commerciale, agricole ou libérale.
- ↪ S'il possède un diplôme homologué niveau BAC +2 en gestion d'entreprise ou l'unité de valeur « Gestion » du Brevet de Maîtrise.

Conditions d'organisation

Le Stage de Préparation à l'Installation de la CMAI 47 (Chambre de Métiers et de l'Artisanat Interrégionale Section Lot-et-Garonne) se déroule suivant le calendrier et le programme hebdomadaire ci-joint :

Du Lundi au Jeudi

Horaires : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Conditions financières

Le coût du stage est fixé par l'Assemblée Générale en fin d'année (voir le coût sur les plannings annuels).

En cas d'annulation du stage, de notre fait, nous vous inscrirons avec votre accord, à une autre session. A défaut, les droits d'inscription vous seront intégralement restitués.

Toute annulation de l'inscription de votre part doit nous parvenir par courrier en **Recommandé avec Accusé de Réception au moins 8 jours avant la date de démarrage de la formation.** A défaut, les droits perçus nous seront définitivement acquis au titre de la session concernée.

Conditions d'inscription

Au moins **15 jours** avant la date choisie, adresser au :

CMAI Lot-et-Garonne - Espace Conseil
Impasse Morère – C.S 70118 47004 AGEN, Tél : 05.53.77.47.77

- ☞ La fiche d'inscription « Chef d'entreprise » et si nécessaire, la fiche «Accompagnateur » dûment complétée(s).
- ☞ Le règlement des frais de stage par chèque libellé à l'ordre de la CMAI 47 ou s'il y a lieu le justificatif de prise en charge par un organisme payeur.
- ☞ La photocopie d'une pièce d'identité recto verso.

Une convocation écrite confirmera l'inscription au stage retenu.

Contenu du stage

L'objectif principal du stage est de vous apporter des informations pertinentes pour vous permettre de faire des choix réfléchis dans des domaines tels que le :

➤ **Domaine Commercial**

Comment trouver et conserver la clientèle ?

➤ **Domaine Economique et Financier**

Qu'est-ce qu'un plan de financement, un compte de résultat prévisionnel ?
Comment obtenir un prêt bancaire, une prime ?

➤ **Domaine Social et Fiscal**

Combien va coûter votre nouvelle couverture sociale ?
Quel régime fiscal adopter ?

➤ **Domaine Juridique**

Vaut-il mieux s'installer en « nom propre »? En société ?

➤ **Domaine Administratif**

Comment immatriculer l'entreprise ? Quelles sont les assurances obligatoires ?
Quelle organisation administrative faut-il mettre en place ? Faut-il adhérer à un centre de gestion ? ...

A l'issue du stage vous serez mieux à même de rationaliser et hiérarchiser vos décisions, à mieux appréhender vos futures responsabilités de chef d'entreprise, et vous connaîtrez les différentes sources de conseils et de formations que vous pourrez solliciter si nécessaire.



La durée du stage étant fixée par la loi, il est impératif de le suivre dans sa totalité pour obtenir l'attestation nécessaire à l'immatriculation de l'entreprise.